

AVIS CONCERNANT LES REACTIVATIONS

Il n'y a plus de formulaire à signer dans les clubs pour les réactivations. Il est remplacé par la procédure suivante.

Le joueur doit demander son activation via son espace personnel après avoir vérifié ses données personnelles (adresse mail, smartphone) et les mettre à jour (lui-même) si nécessaire.

Une fois la demande du joueur faite, le club doit à son tour confirmer via l'espace personnel 'responsable de club', à la suite de quoi, le joueur recevra un mail à confirmer (d'où l'intérêt que l'adresse mail soit bonne) pour confirmation.

Comité Provincial Namurois : siège social : Av. de la Sauge, 13 – 5100 Jambes
Compte C.P.N. : BE29 0689 3158 2064